

Conseil communal séance n° 2024/03 du 25 mars 2024

Présences	Marc Lies, bourgmestre, Diane Adehm, Claude Lamberty, Guy Wester, échevins, Georges Beck, Stephen De Ron, Myriam Feyder, Mathis Godefroid, Carole Goerens, Marie-Lyne Keller, Henri Pleimling, Christiane Streef, Jean Theis, Rita Velazquez, Pit Zahlen, conseillers, Jérôme Britz, secrétaire
Absences	Anne Huberty, Robert Leven, conseillers (excusés)

Séance à huis clos :

Point 1 : Nomination définitive d'un fonctionnaire dans le groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique et technique

Conformément aux dispositions de la loi communale, ce point de l'ordre du jour est traité à huis clos.

Point 2 : Attribution du titre de secrétaire adjoint à un fonctionnaire communal

Conformément aux dispositions de la loi communale, ce point de l'ordre du jour est traité à huis clos.

Séance publique :

Point 3 : Affaires de personnel :

a) Décision individuelle de classement d'un employé communal ;

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, de tenir compte de l'expérience étendue dans le secteur privé de l'employé communal et de prendre la décision individuelle de classement suivante en exécution de l'article 19 du règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux :

- a. l'indemnité au moment du début de carrière est fixée au grade 11, échelon 9 (365 points indiciaires)
- b. le développement ultérieur de la carrière est fixé conformément aux dispositions de l'article 45 du règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux ;

b) Conversion d'un poste de fonctionnaire dans le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, en un poste d'employé communal dans le groupe d'indemnité B1, sous-administratif ;

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, de convertir un poste de fonctionnaire communal dans le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif en un poste d'employé communal dans le groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif.

c) Conversion d'un poste d'employé communal dans le groupe d'indemnité B1, sous-groupe technique, en un poste d'employé communal dans le groupe d'indemnité C1, sous-groupe technique ;

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, de convertir un poste d'employé communal dans le groupe d'indemnité B1, sous-groupe technique en un poste d'employé communal dans le groupe d'indemnité C1, sous-groupe technique.

d) Création d'un poste de salarié à tâche manuelle dans la carrière C pour les besoins du service des régies ;

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, de créer un poste de salarié à tâche manuelle, à tâche complète, dans la carrière C, telle que définie par le contrat collectif des salariés de la commune de Hesperange, pour les besoins du service des régies.

Point 4 : Propriétés immobilières :

a) Approbation de la résiliation d'un contrat de bail ;

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver la résiliation du contrat de bail signée entre l'administration communale de Hesperange, représentée par son collègue des bourgmestre et échevins, d'une part, et la société « Hobuch Wine & Spirits s.à.r.l. », représentée par Monsieur Erick Vilorio Lazaro, associé unique de la société, d'autre part, en date du 27 février 2024 et portant résiliation du contrat initial avec effet au 1^{er} mars 2024.

b) Approbation de contrats de mise à disposition et d'utilisation d'un logement ;

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver trois avenants de contrat de mise à disposition et d'utilisation pour un logement social de l'administration communale de Hesperange.

Point 5 : Approbation de titres de recette :

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver les titres de recette ci-dessous:

Exercice	Article – numéro titre	Date	Montant (en €)
2023	1/612/169280/19017 - 1	20.02.2024	274 817,00
2024	2/860/748800/99001 - 2	20.02.2024	2 798,96
2024	1/120/163000/99001 – 1	20.02.2024	7 150,00
2024	1/120/262200/99001 - 1	20.02.2024	2 550,00
2024	1/120/263300/99001 - 1	20.02.2024	127,00
2024	2/120/748800/99001 - 1	20.02.2024	2 152,87
2024	2/410/702200/99001 - 2	20.02.2024	3 333,00

Point 6 : Approbation du projet relatif à la mise en conformité de passages pour piétons à Fentange ;

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver le projet définitif détaillé relatif à la mise en conformité de passages pour piétons à Fentange élaboré par le bureau d'études BEST Ingénieurs-Conseils le 28 août 2023 au montant total de 86 000,00 € ttc.

Point 7 : Règlement général de la circulation - Modifications à durée déterminée;

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, de confirmer les règlements de circulation temporaires édictés d'urgence par le collègue des bourgmestre et échevins suivants :

Date du règlement	Référence	Objet
04.03.2024	2024/08a1	Hesperange, route de Thionville
04.03.2024	2024/08a7	Howald, rue Ferdinand Kuhn
04.03.2024	2024/08a8	Hesperange, rue d'Itzig
11.03.2024	2024/09a6	Alzingen, rue de Syren
11.03.2024	2024/09a8	Howald, Rangwee/rue du 9 mai 1944
11.03.2024	2024/09a9	Itzig, rue des Champs/rue Abbé Nicolas Weyrich
11.03.2024	2024/09a10	Alzingen, rue de Syren
18.03.2024	2024/10a3	Itzig, rue Désiré Zahlen
25.03.2024	2024/11a1	Howald, rue des Bruyères

25.03.2024	2024/11a2	Hesperange, rue de Gasperich
25.03.2024	2024/11a3	Fentange, rue de Bettembourg
25.03.2024	2024/11a4	Itzig, rue de Contern
25.03.2024	2024/11a5	Itzig, rue de Hesperange
25.03.2024	2024/11a6	Alzingen, rue Josy Haendel
25.03.2024	2024/11a7	Howald, Rangwee
25.03.2024	2024/11a8	Howald, rue des Bruyères
25.03.2024	2024/11a10	Howald, avenue Grand-Duc Jean
25.03.2024	2024/11a11	Fentange, rue Victor Feyder
25.03.2024	2024/11a12	Howald, rue Père Conrad
25.03.2024	2024/11a15	Itzig, rue Désirée Zählen / rue Espen / rue de la Libération
25.03.2024	2024/11a16	Itzig, rue Espen

Point 8 : Approbation de conventions ;

a) Convention relative à la mise à disposition temporaire de capacités d'épuration d'eaux usées communales - Administration communale de la Ville de Luxembourg

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver la convention signée en date du 4 mars 2024 entre l'administration communale de Hesperange, représentée par son collège des bourgmestre et échevins et l'administration communale de la Ville de Luxembourg, représentée par son collège des bourgmestre et échevins, relative à la mise à disposition temporaire de capacités d'épuration d'eaux usées communales.

b) Convention relative à la prise en charge des frais de nettoyage et d'énergie des maisons relais de la commune de Hesperange

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver la convention signée en date du 4 mars 2024 entre l'administration communale de Hesperange, représentée par son collège des bourgmestre et échevins et l'association sans but lucratif « Service Enfants et Jeunes de la Commune de Hesperange a.s.b.l. », à la prise en charge des frais de nettoyage et d'énergie des maisons relais de la commune de Hesperange.

Point 9 : Concessions de cimetière ;

A l'unanimité des voix les conseillers ont approuvé les concessions suivantes :

Nom	Cimetière	Objet
Stefan Elsser	de Howald	une tombe double
Asha Faridi Alves Nahimana	de Howald	une tombe simple
Simone Godfroid	de Howald	un colominaire
Adelaide Oliveira	de Howald	un colominaire

Point 10 : Approbation d'un patronage ;

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'accorder son patronage à l'association « Émmer Telstar a.s.b.l. » pour la manifestation « Vide grenier » qui se déroulera le 14 avril 2024 autour de la mairie.

Point 11 : Questions émanant des conseillers

a) Question présentée par les groupements politiques déi gréng, LSAP et Piraten, relative au post de Monsieur Marc Lies sur le réseau social « Facebook » du 3 mars 2024.

En vertu de l'article 25 de la loi communale du 13 décembre 1988, nous nous permettons de vous poser quelques questions concernant le récent post Facebook du Maire Marc Lies daté du 3 mars 2024 ayant fait couler beaucoup d'encre au niveau national.

Considérant le ton incendiaire adopté, accusant la presse et les partis de gauche de causer la dégradation de notre société luxembourgeoise, et l'implicite désignation des réfugiés comme coupables présumés dans le cas troublant du vol et de la décapitation de cinq poules à Hesperange.

Reconnaissant l'inacceptabilité de telles diatribes, qui sapent les fondements même de notre démocratie et trahissent les principes de justice et d'équité et plus précisément le principe de la présomption d'innocence,

Tenant compte des précédents regrettables où vous avez tenu des propos stigmatisants et blessants sur les réseaux sociaux, puis vous étant excusé, notamment devant les Verts lors du conseil communal du 17 juillet 2023 et de votre engagement à favoriser une collaboration constructive avec tous les acteurs politiques.

En considération des pouvoirs de police conférés au maire, lui octroyant des responsabilités cruciales en matière de sécurité publique, de cohésion sociale et de bien-être communautaire.

Considérant que les bourgmestres sont considérés comme étant en service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en raison de leurs responsabilités et de leur disponibilité requises pour répondre aux besoins de leur communauté à tout moment.

Vu qu'un comportement exemplaire est attendu de la part d'un élu et plus encore de l'exécutif au niveau local.

Nous nous permettons de soumettre donc les questions suivantes au bourgmestre :

- Quelles mesures concrètes envisagez-vous pour réparer le tort causé par vos propos, en tant que représentant élu de notre communauté ?*
- Comment garantirez-vous que la présomption d'innocence soit préservée pour tous, notamment pour les groupes les plus vulnérables, sous votre mandat à Hesperange ?*
- En tant que chef de la municipalité, quelles initiatives concrètes prendrez-vous pour promouvoir le respect, la tolérance et l'inclusion dans notre société, plutôt que de nourrir des divisions potentiellement préjudiciables ?*
- Quel est votre plan pour restaurer la confiance et l'unité au sein de la communauté de Hesperange après cette nouvelle controverse ?*
- Comment comptez-vous impliquer les citoyens dans la prise de décision et la gouvernance locale pour garantir une représentation équitable et une voix pour tous ?*

Nous demandons également aux échevin-e-s de prendre position individuellement au sujet de ce post. Quelle est la position des différents membres du collège échevinal à ce sujet ?

Réponse de Monsieur Marc Lies, bourgmestre :

Il explique qu'il n'aurait pas dû écrire ce post, que la formulation de ce post était incorrecte et il souligne que ce post a été envoyé dans un moment d'émotion et que la manière de s'exprimer était irréfléchie.

Il explique qu'il voulait exprimer ce qui suit dans ce post :

1. ce courrier n'a pas été envoyé en rapport avec l'incident des poules tuées. Il a simplement vu sur son écran un courrier d'une personne qu'il n'a pas mis en relation avec les poules tuées, ce courrier concernait la question de la sécurité dans nos villes et dans notre pays.
2. il n'a pas voulu établir un lien entre cet incident et les réfugiés. Son message n'avait pas pour but d'accuser une quelconque personne de cet acte. Il souligne que si une plainte est déposée, la présomption d'innocence s'applique jusqu'à ce que l'enquête ait désigné un coupable. Il se distancie donc de l'idée de désigner un coupable dans cet incident, ce qui n'a jamais été son intention.

Il souligne une fois de plus que la rédaction de ce post était maladroite et qu'il aurait dû s'exprimer en disant qu'il était préoccupé par la sécurité et la qualité de vie dans nos villes et communes et qu'il était d'avis que l'on n'avait pas fait assez d'efforts à cet égard au niveau législatif ces dernières années. Tel est son avis.

Il souligne également qu'en tant que bourgmestre, il est disponible tous les jours de la semaine, voire 24 heures sur 24, pour tous les citoyens de la commune qui ont besoin d'aide.

Il conclut en disant qu'il a tiré des leçons de cet incident et que les médias sociaux ne joueront plus aucun rôle pour lui. Par son serment de bourgmestre, il a juré de faire de son mieux en matière de sécurité et de qualité de vie pour la commune. Il n'a en aucun cas voulu stigmatiser une partie de la population et en apporte la preuve en énumérant les projets sociaux et d'intégration qui ont eu lieu ou ont été introduits dans la commune ces dernières années. Pour lui, l'intégration et le bien-être des habitants qui ne sont pas originaires du Luxembourg sont très importants. Les activités de la commission d'intégration sont activement soutenues par le collège des bourgmestre et échevins. Il rappelle également la structure mise en place en quelques jours pour les réfugiés ukrainiens, à l'initiative du bourgmestre.

Il se distancie de l'idée qu'un certain groupe de personnes serait responsable de l'incident avec les poules, il n'a pas dit ni pensé cela. Le respect et la tolérance sont des valeurs extrêmement importantes pour lui. Il rappelle qu'en 2009, lors de son entrée en fonction en tant que bourgmestre, il a réuni tous les collaborateurs de la commune pour leur dire qu'il exigeait d'eux : le respect mutuel, la tolérance mutuelle, la loyauté envers la commune, l'engagement pour atteindre les objectifs de la commune et également que les éventuels problèmes soient abordés de manière active.

Il souligne à nouveau que la formulation du post était erronée et que ce qu'il voulait dire, c'était le souci de la sécurité et de la qualité de vie des habitants de la commune et de l'ensemble du Grand-Duché, et il s'y tient !

Madame Rita Velazquez, conseillère, remercie pour les explications. Elle souligne que non seulement le LSAP a interprété le courrier différemment, mais que le parti du bourgmestre, le CSV, l'a également interprété de cette manière et s'en est distancié. Elle a été effrayée en lisant le post, mais elle est soulagée par les explications qu'il s'agit d'un malentendu.

Monsieur Stephen De Ron, conseiller, remercie également pour les explications qui le rassurent. Il souligne toutefois que le courrier auquel le bourgmestre a réagi était en fait pire que celui concernant les poules, car cette personne s'en prend à tous les non-Luxembourgeois.

Comme il a la double nationalité, il se sent également concerné par cette affaire !

Il explique qu'à la place du bourgmestre, il aurait tout simplement supprimé le post.

Monsieur Marc Lies, bourgmestre, explique qu'il est un homme pacifique et qu'il se prononce depuis des années pour la cohésion et le respect de tous les êtres humains. Il se distancie de toutes les campagnes de haine contre qui que ce soit, il n'a jamais voulu y participer. Son post était faux et il explique qu'il a effacé l'application correspondante de son téléphone portable.

Monsieur Mathis Godefroid, conseiller, explique que la lettre n'avait pas pour but de présenter le bourgmestre comme une mauvaise personne ou comme la mauvaise personne pour le poste de bourgmestre. Il était important pour lui de montrer que de telles affirmations générales peuvent être dangereuses. Il se réjouit des explications données, qu'il peut en partie comprendre, et est convaincu qu'il ne faut pas faire traîner cette affaire en longueur. Il a cependant été effrayé par le fait que le partenaire de coalition soit resté très longtemps silencieux dans cette situation, et ce pour le parti politique du ministre de la Famille, lequel a également la responsabilité de l'intégration et de l'accueil des réfugiés. Il s'attendait à une plus grande intégrité politique dans ce domaine.

Il demande une visite commune des structures dans lesquelles les réfugiés sont hébergés et du service social. Il est également convaincu qu'un autre événement devrait être organisé, qui porterait spécifiquement sur la cohabitation avec les réfugiés.

En ce qui concerne la sécurité, il fait remarquer que le bourgmestre dit dans une interview à la radio que la criminalité n'a pas augmenté dans la commune de Hesperange, c'est pourquoi il est étonné que l'on parle maintenant d'un problème de sécurité. Il est pour un renforcement de la présence policière à Hesperange si la criminalité a augmenté.

Monsieur Marc Lies, bourgmestre, informe qu'il sera bientôt possible, en tant que conseil communal, de visiter la structure de l'ONE(Office national de l'enfance) dans le cadre de l'inauguration, qui sera organisée comme un événement majeur. La structure de l'ONA(Office national de l'Accueil) sera encore agrandie et il sera certainement possible de visiter cette structure lors de l'inauguration.

Cette semaine, le "Pacte de cohabitation" sera signé et un nouveau collaborateur sera engagé pour s'en occuper. Il souligne que la commune compte près de 55% d'habitants non luxembourgeois, d'où l'importance de la coexistence pacifique mais aussi du respect des règles. Le bourgmestre est responsable de la situation et du sentiment de sécurité ainsi que de la qualité de vie, ce qu'il a fait au cours des dernières années. Pendant la pandémie de Corona, la criminalité a diminué dans tout le pays, avant de repartir à la hausse après la pandémie. La proximité de la ville de Luxembourg, où l'expérience montre que la criminalité est plus élevée qu'à Hesperange, a fait croître le sentiment d'insécurité chez certains habitants, ce qui est également dû aux cambriolages de logements et de véhicules. C'est un sujet à prendre au sérieux, c'est pourquoi on a aussi les travailleurs de rue et d'autres structures sociales ainsi que le "Service de Proximité" qui a été développé pour en tenir compte.

Madame Carole Goerens, conseillère, regrette que l'on doive perdre autant de temps sur un post Facebook, un temps qui aurait pu être utilisé dans l'intérêt de la commune. Elle salue les structures et activités énumérées en faveur des réfugiés et des non-Luxembourgeois, mais estime qu'il s'agit là d'une attitude appropriée dans une société moderne et ouverte. Elle s'étonne également que seuls les conseillers de l'opposition se soient exprimés sur le post, alors que ce sujet devrait être traité par tous les partis. Elle a entendu dire que des citoyens de la commune avaient honte de dire qu'ils habitaient à Hesperange à cause de cet incident, ce qui est extrêmement triste. Dans l'esprit d'une bonne collaboration, il est malgré tout important de discuter de cet incident et de veiller à ce qu'il ne se reproduise pas, d'autant plus qu'il ne s'agit pas du premier incident similaire.

Madame Marie-Lyne Keller, conseillère, estime que même si le post ne concernait pas les réfugiés et que le bourgmestre a déclaré prendre ses distances par rapport aux médias sociaux, le bourgmestre n'est peut-être pas conscient du danger que peuvent provoquer de telles déclarations. Ce n'était pas la première fois que le bourgmestre faisait de telles déclarations stigmatisantes et blessantes sur les médias sociaux. Lors du premier conseil communal après les élections, le bourgmestre s'était déjà excusé pour une déclaration insultante à l'égard de "Déi Gréng", et voilà qu'il fait à nouveau un commentaire haineux sur les médias sociaux. La question se pose de savoir si le bourgmestre est conscient des conséquences et de la résonance de ses commentaires sur les médias sociaux, qui ne sont pas anodins, mais très dangereux et pourraient faire partie du jeu politique de certains politiciens.

Au niveau communal, le bourgmestre représenterait tous les citoyens, y compris ceux qui estiment par exemple que les priorités "vertes" sont les bonnes. En cas de problème, les représentants politiques sont là pour réagir de manière réfléchie et exemplaire et pour apporter une réponse juste, au lieu de souffler sur les braises et de généraliser. Ainsi, on créerait toujours plus de haine et de problèmes et on n'obtiendrait pas non plus une plus grande sécurité. On peut propager la haine plus vite que la paix et si l'on ne reconnaît pas la dangerosité de telles déclarations, il faut en tirer les conséquences personnelles nécessaires.

Monsieur Marc Lies, bourgmestre, explique qu'il a tiré des conclusions et des leçons personnelles de cet incident. Il répète que son message était faux, qu'il n'utilisera plus les médias sociaux comme plateforme, mais qu'il continuera à s'engager pour cette société avec respect et tolérance envers tous les êtres humains, ainsi qu'avec loyauté envers la commune et le pays.

Monsieur Claude Lamberty, échevin, explique qu'au moment de la publication du post, on s'est rendu compte que le libellé et le contexte du contenu allaient provoquer des questions.

Il y avait deux possibilités d'obtenir des réponses à ces questions : en public ou en interne. Le parti DP est pour une société ouverte, respectueuse et tolérante, tant au niveau national que communal. C'est pourquoi ce sujet n'a pas été traité publiquement, mais en interne au collège échevinal, où il a été précisé que le texte et le contexte n'étaient à aucun moment une prise de position officielle de la majorité de la commune de Hesperange et que le contenu n'aurait jamais été rédigé de cette manière par la DP. Ce post ne doit en aucun cas être compris comme une déclaration de la commune ou du collège échevinal, mais il s'agit uniquement d'une déclaration de la personne Marc Lies, qui doit expliquer et clarifier que cette déclaration est fautive, ce que Marc Lies a fait.

De manière générale, il est convaincu qu'une clarification interne d'un problème est préférable à un débat public très médiatisé.

Il est en outre convaincu que les projets que la majorité va mettre en œuvre n'ont aucun rapport avec le contenu du post, ce qui était un point important de la DP. Il estime que les excuses de Marc Lies sont crédibles et espère que l'on pourra à nouveau travailler dans l'intérêt de la commune.

En ce qui concerne le projet Interactions, initié par Romain Juncker, il faut dire qu'il évolue constamment et qu'avec l'arrivée du tram à Howald, il faudra continuer à investir dans ce projet à l'avenir, les préparatifs sont déjà en cours. Ce projet s'inscrit dans une logique de sécurité préventive.

Madame Diane Adehm, échevin, confirme qu'elle a également été étonnée par le post, Marc Lies a expliqué en détail les circonstances de ce post ainsi que les actions et projets de la commune qui ont eu lieu ou ont été réalisés ces dernières années dans le domaine social et de l'intégration.

Elle travaille depuis 19 ans avec Marc Lies au niveau politique et ne peut que confirmer que cette politique est très sociale et qu'on a toujours essayé d'aider ceux qui en avaient besoin. Au cours des 15 dernières années, elle a appris à connaître Marc Lies en tant que bourgmestre très engagé qui fait beaucoup pour cette commune. Elle est convaincue que sans lui, la commune ne serait pas là où elle est actuellement.

Monsieur Guy Wester, échevin, confirme qu'on a parlé de cet incident au sein du collège échevinal. Dans le contrat de coalition, la politique sociale et la politique d'intégration jouent un rôle très important. Il confirme également que ce courrier a soulevé de nombreuses questions au sein de la section locale du CSV, que ces questions ont également été clarifiées en interne et que Marc Lies a également pu s'expliquer. Pour le collège échevinal, mais aussi pour la section locale du CSV, il est très important que la politique sociale qui a été initiée ces dernières années soit poursuivie avec respect, humanité et tolérance.

Il apprécie la bonne collaboration avec Marc Lies, qui est très engagé et investit beaucoup de temps dans la commune. Il est convaincu que le courrier n'a été publié ni au nom de la commune ni au nom du parti.

Monsieur Stephen De Ron, conseiller, explique qu'il n'a jamais été prévu de remettre en question la qualité du travail de Marc Lies. Il s'agit plutôt de la fonction d'exemple que les politiciens devraient avoir.

En conclusion, **Monsieur Marc Lies, bourgmestre**, déclare qu'il a sans doute commis une erreur, mais qu'il a retenu la leçon et qu'il espère qu'à l'avenir, on pourra travailler ensemble dans le respect. Il s'excuse auprès des personnes qu'il a personnellement touchées par son post.

b) Question présentée par le groupement politique « LSAP », relative au comité de prévention communal.

Le fonctionnement du comité de prévention communal est réglé par le règlement grand-ducal modifié du 25 juillet 2018 fixant les modalités de fonctionnement du comité de concertation régional et du comité de prévention communal.

En exécution dudit règlement, le comité est convoqué par le président au moins une fois par an et toutes les fois que les circonstances l'exigent.

Le procès-verbal des réunions n'est adressé qu'aux membres du comité ainsi qu'au ministre ayant la Police grand-ducale dans ses attributions.

À la suite des émois sur les réseaux sociaux concernant votre réaction à un post concernant la politique des réfugiés je demande que les conseillers aient droit à la consultation des rapports des réunions récentes.

Réponse de Monsieur Marc Lies, bourgmestre :

La première réunion du comité de prévention communal a eu lieu le 15 novembre 2023, le rapport y afférent est disponible et peut être consulté au secrétariat communal.

Point 11 : Divers : affaires courantes et communications

Le conseil communal prend connaissance des affaires courantes et communications du collège des bourgmestre et échevins et notamment de la communication de l'arrêt n° 88/24 X de la Cour d'appel, dixième chambre, rendu le 13 mars 2024 dans l'affaire Flesch/Genson.